

3 et 4 Mai 2019

**53ème RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE
COUPE DE FRANCE DES RALLYES**



2ème GENTIANE rallye ENRS

Régularité sportive énergie nouvelles

REGLEMENT

 **ESPACE AVÈZE**
MAISON DE LA GENTIANE

REGLEMENT PARTICULIER

2 ème GENTIANE Rallye E.N.R.S.

3 et 4 Mai 2019

Ce règlement particulier complète le règlement particulier du 53ème Rallye Régional du Pays Gentiane

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement du Rallye Support.

L'ordre des départs sera le suivant : voitures modernes et véhicules ENRS.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 3 et 4 Mai 2019 en qualité d'organisateur Administratif un rallye régional de Régularité Sportive Energies Nouvelles dénommé :

2 ème GENTIANE Rallye E.N.R.S

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d' AUVERGNE en date du Mars 2019 sous le numéro..... et a de la FFSA numéro en date duMars 2019.

L'ensemble du règlement particulier du 53 ème Rallye Régional du Pays Gentiane s'applique au 2 ème GENTIANE Rallye ENRS à l'exception des dispositions suivantes :

Comité d'Organisation

Identique au règlement du Rallye Support.

Organisateur technique et administratif

Nom : A.S.A. ARVERNE représentée par son président Michel DESMARIE

Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM ES MONTAGNES

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement du Rallye Support.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2 ème Gentiane Rallye ENRS compte pour le Trophée de France 2019 des rallyes de régularité sportive énergies nouvelles.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du Rallye Support.

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique (si véhicule de plus de 4 ans)

- Licence en cours de validité ou
- Titre de participation.

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement rallye support.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11.1P. Identique au règlement du Rallye Support.

3.1.12P. Identique au règlement du Rallye Support.

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (haute, intermédiaire ou basse).

3.3.3P. L'ordre des départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4P. Identique règlement rallye support.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Un extincteur de 2 kg minimum compatible avec l'énergie disponible à bord du véhicule, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum normes CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon,.....) sont prohibées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Identique règlement standard FFSA et règlement rallye support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique règlement Rallye Support.

Il comporte 8 zones de régularité d'une longueur totale de 39,60 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire et horaires».

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites .

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Identique au règlement du rallye support.

7.3.11P. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la direction de course à raison de :

- Pour retard, 10 secondes par minute
- Pour avance, 60 secondes par minute.

7.5P. ZONE DE REGULARITE (ZR)

Identique au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Le chronométrage des zones de régularité et les chronométrages secrets intermédiaires seront effectués par chronométrage manuel.

7.5.4P ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Identique au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

7.6P. PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (Plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Suivant règles spécifiques rallye de régularité sportive loisir énergies nouvelles (ENRS).

Le classement général sera effectué pour chaque moyenne avec et sans instruments :

- Moyenne haute avec et sans instruments
- Moyenne intermédiaire avec et sans instruments
- Moyenne basse avec et sans instruments

A titre d'information, le classement, toutes moyennes confondues, sera affiché à la fin du rallye.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Coupes et lots.

La remise des prix se déroulera le 4 Mai 2019 au gymnase de Riom -ès-Montagnes à partir de 20 Heures.

